

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 09/12/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 22/12/2020

**Délibération n° D-2020-456**

Agenda d'accessibilité programmé (ADAP) de la Ville de Niort -  
Bilan à mi-parcours

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

**Secrétaire de séance :** Valérie BELY VOLLAND

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU

**Mission Participation interne -  
Accessibilité - Développement durable**

**Agenda d'accessibilité programmé (ADAP) de la Ville  
de Niort - Bilan à mi-parcours**

Madame Stéphanie ANTIGNY, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu l'article L4142-3-1 du Code du travail et l'article 3 du décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilitant le Gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu la délibération D-2013-440 du 14 octobre 2013 approuvant la charte Ville Handicaps ;

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 ;

Vu le décret n°2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu les articles L111-7 à L111-8-4, R111-18 à R111-19-51 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la délibération D-2015-283 du 14 septembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Adap) de la Ville de Niort ;

Vu l'arrêté préfectoral des Deux-Sèvres du 7 décembre 2015 portant approbation de l'Adap déposé par la commune de Niort pour 196 établissements recevant du public et 23 installations ouvertes au public pour une durée des travaux de 9 années ;

Vu la délibération D-2015-446 du 18 décembre 2015 portant création de l'autorisation de programme et des crédits de paiements (AP/CP) de l'Adap de la Ville de Niort pour un montant de 10 409 255 € ;

Vu la délibération D-2016-451 du 5 décembre 2016 présentant le premier rapport annuel de l'Adap de la Ville de Niort ;

Vu les délibérations D-2017-3 du 16 janvier 2017, D-2018-171 du 4 juin 2018, D-2019-215 du 17 juin 2019, D-2019-414 du 25 novembre 2019, D-2020-171 du 6 juillet 2020 et D-2020-319 du 23 novembre 2019 portant ajustement de l'AP/CP de l'Adap de la Ville de Niort ;

Vu la délibération D-2018-494 du 17 décembre 2018 portant modification du patrimoine de l'Adap ;

Vu la délibération D-2019-404 du 25 novembre 2019 concernant la Feuille de route niortaise vers les objectifs de développement durable (ODD) ;

Le code du travail dans son article L.4142-3-1 précise que dans les établissements recevant du public dont la capacité d'accueil est supérieure à deux cents personnes, l'employeur met en œuvre une formation à l'accueil et à l'accompagnement des personnes handicapées à destination des professionnels en contact avec les usagers.

Depuis 2018, la Ville de Niort met en place un programme de formation évolutif intitulé « Parcours accueil accessibilité ». Les associations représentant les personnes en situation de handicap et, les agents concernés sont consultés régulièrement pour l'élaboration du contenu du parcours adapté aux situations d'accueil.

Le Code de la construction et de l'habitation dans son art. D.111-19-45 précise que lorsqu'un agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période est approuvé, le propriétaire adresse au Préfet ayant approuvé cet agenda un bilan des travaux et autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda.

2016 étant l'année du démarrage pour l'Adap de la Ville, le bilan à mi-parcours doit être présenté au cours de l'année 2020.

Depuis 2016, les phases d'études et de travaux se succèdent. Après les travaux réalisés en 2017 et 2018 tels que prévus dans le calendrier préétabli, l'année 2019 confirme cette progression des chantiers.

Ils concernent notamment les groupes scolaires (Louis Aragon, Jules Ferry, Emile Zola et Marcel Proust), les équipements sportifs (le boulodrome de Galuchet et le golf), et enfin d'autres bâtiments (Petit théâtre Jean Richard et la Mairie de quartier du Clou Bouchet).

En raison de la crise sanitaire certains marchés n'ont pu être attribués en 2020, les travaux débiteront en 2021.

La Ville de Niort est attachée à l'accessibilité pour tous. Ainsi, la charte Ville Handicaps constitue la feuille de route en identifiant des priorités d'actions dans différents champs des politiques publiques : accessibilité des ERP, des espaces publics, sport, éducation, emploi, sensibilisations interne et externe au handicap.

Les membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Niort et les représentants des acteurs économiques, dont la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres sont régulièrement consultés sur les avancées et les difficultés rencontrées dans le cadre du suivi des travaux de l'Adap de la Ville.

La Communauté d'Agglomération du Niortais est également consultée afin notamment de définir les modalités de mise en accessibilité des établissements partagés avec les services de la Ville de Niort.

Le questionnaire « Dispositif Ad'AP – Bilan à mi-parcours » complété des pièces annexes, est joint à la présente délibération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du bilan à mi-parcours du dispositif de l'Agenda d'accessibilité programmé (Adap) Ville de Niort, qui sera transmis à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à ce bilan à mi-parcours.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 45 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 0  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas VIDEAU

## 1. Déclarant du point de situation et référence de l'Ad'AP

***En application de l'Art. D. 111-19-45. ce document est établi par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre, qui peut être l'architecte qui suit les travaux.***

### Champ de la Maîtrise d'ouvrage

Maîtrise d'ouvrage du secteur public

Maîtrise d'ouvrage du secteur privé

Etat

Collectivité

Autre

### Référence de l'Ad'AP

**Numéro de l'Ad'AP : 07919115Y0069**

**Validé le : 7 / 12/ 2015**

### Identité du déclarant

**Nom : BALOGÉ Prénom : Jérôme**

**Raison social et dénomination : MAIRIE DE NIORT**

**Adresse : 1 place Martin Bastard CS 58755**

**Commune : NIORT**

**Code Postal ou Boîte Postale : 79027**

**Si le rédacteur habite à l'étranger, Pays : FRANCE**

**Téléphone : 05 49 78 78 25**

**Adresse électronique : handicap@mairie-niort.fr**

## 2. Etat d'avancement de l'Ad'AP en chiffres

Durée de l'Ad'AP (en nombre d'années) : 9

Nombre total d'ERP dans l'Ad'AP sur l'ensemble de la durée : 219

| Bilan à mi-parcours : éléments de synthèse  |       |       |       |       |       |     |       |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-----|-------|
|   | Cat 1 | Cat 2 | Cat 3 | Cat 4 | Cat 5 | IOP | Total |
| Total des ERP du patrimoine inscrit dans l'Ad'AP (cf tableau 5.4 du Cerfa 15246*01) | 9     | 10    | 23    | 22    | 132   | 23  | 219   |
| Total des ERP prévus jusqu'à mi-parcours  | 3     | 8     | 16    | 11    | 75    | 17  | 130   |
| Total des ERP démarrés/en cours   | 2     | 6     | 11    | 12    | 47    | 7   | 85    |
| Total des ERP achevés (attestation délivrée)  | 0     | 1     | 5     | 1     | 24    | 5   | 36    |

### ERP traité(s) par anticipation (à remplir si concerné)

il s'agit des ERP inscrits dans l'Ad'AP initial, mais programmés sur une autre année/période que la première moitié de l'agenda

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| Nombre d'ERP démarrés/en cours | 12 |
| Nombre d'ERP achevés           | 0  |

## 3. Description de l'état d'avancement de l'Ad'AP

Depuis 2016, les phases d'études et de travaux se succèdent. Après les travaux réalisés en 2017 et 2018 tels que prévus dans le calendrier préétabli, l'année 2019 confirme cette progression des chantiers.

Ils concernent notamment les groupes scolaires (Louis Aragon, Jules Ferry, Emile Zola et Marcel Proust), les équipements sportifs (le boulodrome de Galuchet et le golf), et enfin d'autres bâtiments (Petit théâtre Jean Richard et la Mairie de quartier du Clou Bouchet). Des financements PACT 2018-2020 seront sollicités auprès de la CAN pour les opérations de mise aux normes dans les groupes scolaires.

En raison de la crise sanitaire certains marchés n'ont pu être attribués en 2020, les travaux débiteront en 2021.

Quelques difficultés rencontrées, en cours de résolution:

- Pour l'obtention des attestations, la disponibilité des instructeurs est limitée; ex de retard; cimetières de Buhors, de souché, musée du pilori...
- En attente des études réalisées par l'Architecte des monuments historiques pour le patrimoine culturel.
- Étude de faisabilité en cours pour regrouper sur un seul site, les activités des différents presbytères.

## 4. Entrées et sorties éventuelles d'ERP

Sorties d'ERP : Oui

---

Entrées d'ERP : Non

## 5. Respect de la programmation prévue dans l'Ad'AP mis en oeuvre

J'atteste sur l'honneur respecter le calendrier de programmation de l'Ad'AP mentionné ci-dessus.

Je constate des écarts par rapport à mes engagements initiaux.

**En cas d'écarts à signaler par rapport aux engagements initiaux de l'Ad'AP, décrire et justifier les évolutions ayant conduit à ces écarts (affinement de la stratégie, difficulté(s) particulière(s) rencontrée(s)...), pour les ERP concernés. En cas de retard, préciser la stratégie mise en place pour respecter l'échéance finale.**

La mise en accessibilité d'ERP programmée dans le cadre de l'Ad'AP est intégrée dans des:

- Opérations de travaux; ex: Projet Port Boinot, changement de destination pour le bloc sanitaire mégisserie, transformation de l'ancien bâtiment industriel Boinot.

Opération Place du port, déplacement des activités de la maison de quartier Centre ville et de la crèche du mûrier.

Opération de réhabilitation Place Denfer Rochereau intégration de l'ancien restaurant universitaire.

- Appels d'offres d'équipements; ex: ascenseurs dans les groupes scolaires avec étage, avec la crise sanitaire, le délai d'instruction du marché entraîne un retard dans la mise en accessibilité du groupe scolaire Jean Jaurès.

Dans le cadre de l'Ad'AP, seule l'accessibilité totale du site est prise en compte dans ce bilan à mi-parcours, les chantiers de travaux sont réalisés par tranches; ex: groupe scolaire Jules Ferry 2 tranches; élémentaire et restaurant/maternelle et restaurant.

### Le coût

**Budget total estimé : 10409255**

**Budget engagé : 1306555**

**Budget total final estimé : 9509255**

**Communiquer un point de situation sur la politique d'accessibilité menée sur le territoire et la concertation avec les commerçants et les associations de personnes handicapées lors de cette première année.**

En 2019, le périmètre de l'AP/CP (Autorisation de programme et des crédits de paiement) a évolué, et des financements complémentaires au titre du PACT CAN II ont été intégrés. Prévus pour une durée de 9 ans, l'autorisation de programme porte sur un montant global de 7 924

---

379,17 € HT soit 9 509 255 € TTC en dépenses et de 108 501 € en recettes (Délibération du 23 novembre 2020).

Afin de structurer les engagements de la Ville de Niort et de son CCAS en matière de handicap, le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le 14 octobre 2013, la charte "Ville handicaps". Cette charte décline de manière opérationnelle les actions à mettre en place, afin de prendre en compte le handicap et l'accessibilité au sein des différentes politiques municipales; éducation, sport, culture, information, sensibilisation (voir rapports d'accessibilité sur le site Vivre à Niort) [https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/services\\_publics/handicap/Rapport\\_\\_accessibilite\\_2018.pdf](https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/services_publics/handicap/Rapport__accessibilite_2018.pdf)

Le 25 novembre 2019, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité la feuille de route niortaise vers les objectifs de développement durable (ODD). Focus sur le défi 7: "Une ville solidaire aux pratiques inclusives qui donne les mêmes chances à tous et renforce les liens pour ne laisser personne de côté"; sous objectif 7.1.2 - Rendre la Ville plus accessible avec une cible chiffrée: rendre la Ville 100% accessible pour tous sur le périmètre des ERP et des IOP. <https://www.vivre-a-niort.com/fr/mairie/developpement-durable/niort-durable-2030/index.html>

## 6. Formation

**Je dispose d'un programme de formation permanent relatif à l'accueil du public handicapé :** Oui

**J'ai lancé un programme de formation du personnel à l'accueil du public :** Oui

**Quel est l'effectif total du personnel à former ? :** 84

**Quel est le nombre de personnes déjà formées? :** 75

## 7. Documents joints en annexe du bilan à mi-parcours

A - 1er rapport annuel Ad'AP délibération du 5 décembre 2016.

B - Modification du patrimoine de l'Ad'AP délibération du 17 décembre 2018.

C - Création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement Ad'AP délibération du 18 décembre 2015 - délibérations ajustement de crédits; 16 janvier 2017, 4 juin 2018, 17 juin 2019, 25 novembre 2019, 6 juillet 2020 et 23 novembre 2020.

D - Programme de formation des agents "Parcours accueil accessibilité".

Les attestations d'achèvement de travaux, attestations d'accessibilité effectuées par un organisme de contrôle, concernant les ERP du patrimoine de la Ville mis en accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP sont transmises à la DDT au fur et à mesure de leur réception par les services de la Ville.

## 8. Engagement du maître d'ouvrage

Je (nous) soussigné(s), certifie(ions) exacts les renseignements communiqués dans le

---

présent point de situation.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité, ainsi que les risques de sanctions prévus aux articles L. 111-7-10 et L. 111-7-11 du même code.

A :

Le :

Signature :



---

## Annexe

### Que faire en cas d'évolution du patrimoine de l'Ad'AP ?

#### 1. En cas de sortie d'un ou plusieurs ERP de votre patrimoine sous Ad'AP :

Veillez indiquer dans le document listant vos ERP, initialement joint à votre Ad'AP et qui sera annexé au présent document :

- a) les établissements concernés par cette sortie (par exemple en les repérant par une couleur ou une colonne spécifique) ;
- b) pour chaque établissement, la raison du retrait (fermeture, démolition, cession à un autre gestionnaire, fin de bail, autre à préciser) ;

#### 2. En cas d'entrée d'un ou plusieurs ERP dans votre patrimoine, au choix :

- a) Si ce ou ces ERP constitue(nt) strictement le périmètre d'un Ad'AP. existant, vous pouvez conserver cet Ad'AP et l'exécuter selon ses modalités, parallèlement à votre propre Ad'AP.

Veillez signaler sur papier libre :

- Numéro de l'Ad'AP :
- Nom, prénom, Raison sociale de l'ancien gestionnaire :

**Ce cas de figure n'est possible que si le périmètre de cet Ad'AP reste intact : l'intégralité des ERP compris dans cet Ad'AP vous a été transférée. Vous êtes responsable de son exécution, de respect des travaux prévus et des délais accordés.**

- b) Vous pouvez déposer un nouvel Ad'AP pour ce ou ces ERP et préciser pour chaque ERP le nom, prénom, raison sociale de l'ancien gestionnaire :

[à répéter autant de fois que de besoin si les ERP étaient dans plusieurs Ad'AP différents]

**Dans ce cas, une fois cet Ad'AP validé, il sera exécuté indépendamment et en parallèle du ou des autres Ad'AP.**

- c) Au lendemain de la publication au Journal Officiel du décret relatif à l'adaptation du dispositif de l'agenda d'accessibilité programmée en cours de rédaction, vous pouvez modifier votre Ad'AP initial.

**Rapprochez-vous selon le cas du correspondant accessibilité de la DDT(M) ou du service de la Préfecture de Police de Paris qui a instruit votre Ad'AP de patrimoine pour en savoir plus sur les modalités concernant ces modifications et la manière de les déclarer.**

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 29/11/2016

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 12/12/2016

**Délibération n° D-2016-451**

Agenda d'accessibilité programmé (ADAP) - Premier rapport  
annuel

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POIRIER

**Excusés :**

Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

**Direction de Projet Environnement et Handicap**

**Agenda d'accessibilité programmé (ADAP) - Premier rapport annuel**

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L111-7 à L111-8-4, R111-18 à R111-19-51 du Code de la construction et de l'habitation ;

Vu la charte Ville Handicaps adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal en date du 14 octobre 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral des Deux-Sèvres du 7 décembre 2015 portant approbation de l'Adap déposé par la commune de Niort pour 196 établissements recevant du public et 23 installations ouvertes au public pour une durée des travaux de 9 années ;

Le Code de la construction et de l'habitation dans son art. D.111-19-45 précise que lorsqu'un agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période est approuvé, le propriétaire adresse au Préfet ayant approuvé cet agenda un point de situation sur la mise en œuvre de l'agenda à l'issue de la première année.

2016 étant l'année du démarrage pour l'Adap de la Ville, les études n'avaient pas pu être anticipées en année N-1. En conséquence, un important travail d'études a été réalisé sur le 1er semestre 2016. La mise en œuvre des travaux a pu débuter au second semestre.

Toutes les études ont été réalisées en interne, complétées par une obligation réglementaire d'une attestation délivrée par un contrôleur technique agréé sur les établissements de 1ère à 4ème catégories. Toutes les autorisations de travaux prévues sur les bâtiments mentionnés dans l'Adap pour l'année 2016 ont été déposées.

La Sous-Commission Consultative Départementale chargée d'examiner les dossiers se réunit chaque semaine. Elle traite tous les dossiers du département par ordre d'arrivée. Le Préfet dispose d'un délai de deux mois pour statuer sur un dossier.

Sur l'ensemble des dossiers déposés, la Ville de Niort n'a reçu qu'un seul avis défavorable concernant le Centre régional de tennis de table, qui nécessite une modification du projet, donc une nouvelle présentation de dossier et une reprogrammation des crédits pour 2017.

Une interrogation subsiste encore sur le classement des toilettes publiques à intégrer dans le patrimoine des établissements recevant du public ou dans celui des installations recevant du public. Le dossier des toilettes publiques du Cimetière de Buhors n'ayant pas été instruit par les services d'Etat compétents, les services municipaux attendent un écrit. Une reprogrammation des crédits pour 2017 est à prévoir.

L'accessibilité de la Conservation des cimetières, 31 rue de Bellune, est incluse dans un projet d'envergure de l'ordre de 135 000 €, les études sont réalisées, les marchés de travaux sont en cours d'attribution. Une reprogrammation des crédits inscrits à l'Adap est à prévoir pour 2017.

Une opération est en cours d'étude concernant les locaux de la Salle polyvalente du Port et locaux associatifs.

Il est à noter une prescription nouvelle, introduite par le contrôleur lors de l'analyse des dossiers. Il s'agit de la pose d'avertisseurs lumineux devant être raccordés sur l'alarme incendie, dans les locaux où le public pourrait se retrouver isolé. Cette prescription, relevant de la sécurité incendie, n'était pas dans les diagnostics initiaux concernant l'accessibilité. Une étude des coûts est en cours.

Suite à des difficultés techniques, les travaux de mise en accessibilité concernant l'IOP place de la Brèche ne seront pas terminés en fin d'année. Il a fallu répertorier des matériaux durables dans le temps, conformes à la réglementation, adaptables à l'existant et validés par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France. Le début des travaux est prévu pour la fin de l'année. Les crédits seront reprogrammés sur 2017.

Les études programmées sur l'année 2016 seront terminées en fin d'année.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prendre acte du premier rapport annuel de l'Adap Ville de Niort, qui sera transmis à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document relatif à ce rapport annuel.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 41 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 2  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Le Conseil municipal a pris acte du rapport annuel.

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjointe déléguée

Signé

Jacqueline LEFEBVRE

**COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE  
DU 25 NOVEMBRE 2016**

**a-d'ap**

AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE  
L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS PARTOUT



**RAPPORT DES ACTIVITES 2016 – DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS**

# PLANNING ADAP 2016-2024

CONTIENT 196 ERP et 23 IOP pour une enveloppe globale de 10 409 255€ TTC

**LEGENDE - code couleur planification**

|  |
|--|
| Phase Etude et démarche d'autorisation de travaux                    |
| Phase TRAVAUX et intégration des opérations de mise en accessibilité |
| Etudes et travaux à programmer                                       |
| Dévenir du site remis en cause                                       |
| Remise de l'ADAP   |

Attestations produites

## 5 Planification

Calendrier des actions de mise en accessibilité (Etudes / Travaux)

| NOM de l'établissement | Sous équipement | Année                       |                              |                             |                              |                             |                              | PERIODE 2<br>2019 > 2021 | PERIODE 3<br>2022 > 2024 | Commentaires |
|------------------------|-----------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------|
|                        |                 | Année 1<br>2016             |                              | Année 2<br>2017             |                              | Année 3<br>2018             |                              |                          |                          |              |
|                        |                 | 1 <sup>er</sup><br>semestre | 2 <sup>ème</sup><br>semestre | 1 <sup>er</sup><br>semestre | 2 <sup>ème</sup><br>semestre | 1 <sup>er</sup><br>semestre | 2 <sup>ème</sup><br>semestre |                          |                          |              |

|   |  |  |  |  |  |  |  |           |           |  |
|---|--|--|--|--|--|--|--|-----------|-----------|--|
| Espace Michèle Arnoux   | Canj   |  |  |  |  |  |  | 11 888 €  |           |  |
| Maison Le Boulle  | Reper de jeunes travailleurs   |  |  |  |  |  |  |           | 228 200 € | Travaillé sur autre site                                   |
| 128bis rue de l'Éclair  | Association Ecole Noiretise  |  |  |  |  |  |  |           | 28 942 €  |  |
| Local associatif  | Associations sportives   |  |  |  |  |  |  |           | 9 482 €   |  |
| Local associatif  |  |  |  |  |  |  |  |           | 6 068 €   |  |
| Local associatif  | ONCTS  |  |  |  |  |  |  |           | 82 080 €  |  |
| Local associatif  | Locaux St-Joseph Noiretise   |  |  |  |  |  |  |           | 9 821 €   |  |
| Local associatif  | Locaux UNICOP  |  |  |  |  |  |  |           | 9 893 €   |  |
| Local associatif  |  |  |  |  |  |  |  |           | 21 806 €  |  |
| Local associatif  |  |  |  |  |  |  |  |           | 24 178 €  | Travaillé sur autre site                                   |
| Maison d'habitation   | St-Joseph sportive   |  |  |  |  |  |  |           | 66 722 €  |  |
| Maison d'habitation - 03 Pasteur  | L'apartment 13A rue Louis Braille - Association de parents de l'école St-Joseph  |  |  |  |  |  |  |           | 22 406 €  |  |
| Maison d'habitation - 03 Pasteur  | L'apartment 13C rue Louis Braille - Association des parents de l'école St-Joseph |  |  |  |  |  |  |           | 82 842 €  |  |
| Maison d'habitation - 03 Pasteur  | L'apartment 13D rue Louis Braille - Centre de la vieillesse de l'école St-Joseph |  |  |  |  |  |  |           | 6 020 €   |  |
| L'apartment 13E rue Louis Braille - Planning familial et inspection femme | L'apartment 13E rue Louis Braille - Planning familial et inspection femme        |  |  |  |  |  |  |           | 9 187 €   |  |
| 5 rue de la Providence  | Locaux communaux et salle associative  |  |  |  |  |  |  |           | 8 882 €   |  |
| Espace associatif Langreny-Mallon   |  |  |  |  |  |  |  |           | 98 228 €  |  |
| Maison des associations et des sportifs                                   |  |  |  |  |  |  |  | 388 053 € |           |  |
| Espace associatif de la rue Pasteur                                       |  |  |  |  |  |  |  |           | 26 027 €  |  |
| Site de Pré-Caroy - Pavillon 2  | Pavillon 2 - jardin de l'eau   |  |  |  |  |  |  |           | 2 080 €   |  |
| Centre Du-Bouché  |  |  |  |  |  |  |  |           | 101 806 € | Travaillé sur autre site (partie C&D) (partie C&D 2003,04) |
| Local associatif Séverin-E  | CCAS   |  |  |  |  |  |  |           | 17 982 €  |  |
| Presbytère Notre-Dame   | Cathédrale au St-L, ne sert plus de logement                                     |  |  |  |  |  |  |           | 28 823 €  |  |
| Presbytère Saint-Audré  | Cathédrale au St-D   |  |  |  |  |  |  |           | 60 855 €  |  |
| Presbytère Saint-Martin   | Cathédrale au St-D   |  |  |  |  |  |  |           | 64 889 €  |  |
| Presbytère Saint-Etienne  | Salle de réunion au St-D   |  |  |  |  |  |  |           | 12 187 €  |  |
| Centre culturel municipal François Mitterrand                             |  |  |  |  |  |  |  |           | 48 833 €  | Travaillé sur autre site (partie C&D) (partie C&D 2003,04) |

## **Programme pluriannuel d'investissement**

Validé par les élus en CM DE 2016 à 2024

|          |             | <b>2016</b> | <b>2017</b> | <b>2018</b> | <b>2019</b> | <b>2020</b> | <b>2021</b> | À suivre  |
|----------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-----------|
| Dépenses | 10 409 255€ | 370 000     | 363 000     | 975 000     | 1 122 000   | 1 122 000   | 1 121 455   | 5 335 800 |

### **SITES INSCRITS DANS L'ADAP en 2016 reportés en 2017: instruction en cours**

- WC publics Place Raoul Auzanneau
- WC publics Chabot
- WC publics Champclairot
- WC publics Chanzy
- WC publics Cour Saint Marc
- WC publics de la Mégisserie
- WC publics et local annexe propreté urbaine (abri balayage) Souché
- WC publics et local pour les déchets du marché Ribray
- WC publics Avenue de Limoges
- WC publics Renon
- WC publics Saint Liguair
- WC publics Viala

---

**SITES INSCRITS DANS L'ADAP en 2016 : travaux réalisés en attente de l'attestation d'accessibilité**

- GS Jacques Prévert (élémentaire et maternelle)
- GS Paul Bert maternelle
- Maison de quartier de Cholette
- Patinoire
- Stade municipal avenue de la Rochelle

**SITES INSCRITS DANS L'ADAP en 2016 : travaux réalisés en partie en attente d'une dérogation : instruction Autorisation de travaux**

- Salle de diffusion (espace Michelet) : sanitaire loge accessible
- Musée du Pilon: accessibilité à l'étage avec activité vers autre site et patrimoine architectural préservé
- Salle de sports du Pontreau: accès mezzanine avec activité vers autre site
- Salle de sports George Sand: accès mezzanine (idem)
- Salle de sports de Souché : accès mezzanine (idem)
- Salle de sports du coteau St Hubert: accès mezzanine (idem)



---

## **SITES INSCRITS DANS L'ADAP en 2016: travaux en cours de réalisation**

- Espace Michelet RDC – R+1 – R+2: manque signalétique adaptée
- Espace Michelet Police Municipale: manque signalétique adaptée
- Bureau de poste Ste Pezenne: vérification conformité des installations
- Bureau de poste de Souché: vérification conformité des installations

- **SITES INSCRITS DANS L'ADAP en 2016: travaux reportés en 2017**
- Cimetière ancien Bellune
- Cimetière de Buhors
- Conservation des cimetières
- Mairie de quartier de Saint Liguair
- Centre Régional de Tennis de Table
- Locaux place du port

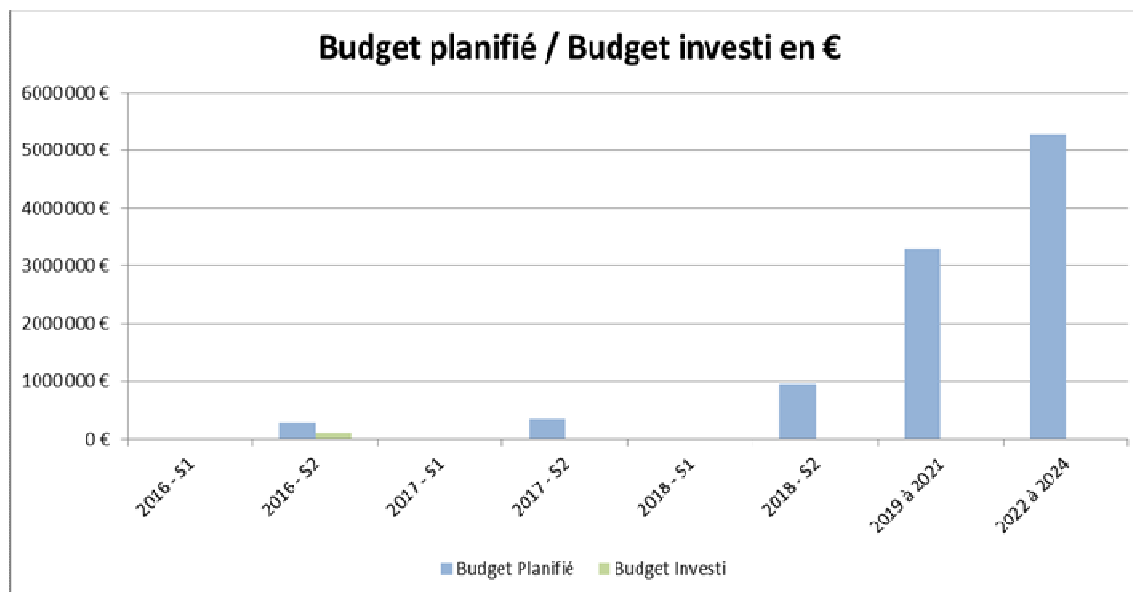
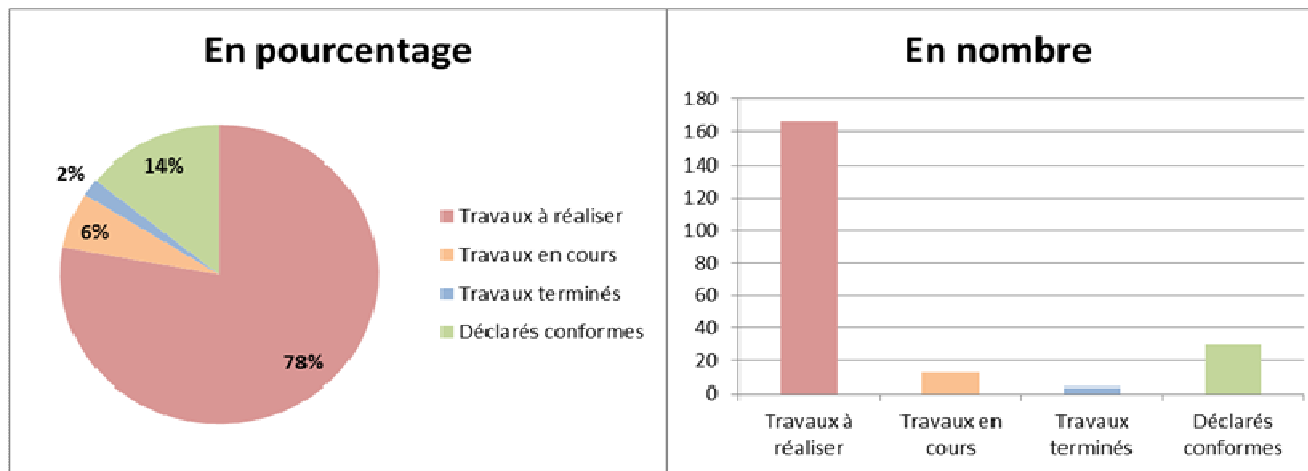
**- BILAN DES ACTIVITES 2016**

**Etudes réalisées en maîtrise d’œuvre interne  
(analyse, dessin et descriptif)**

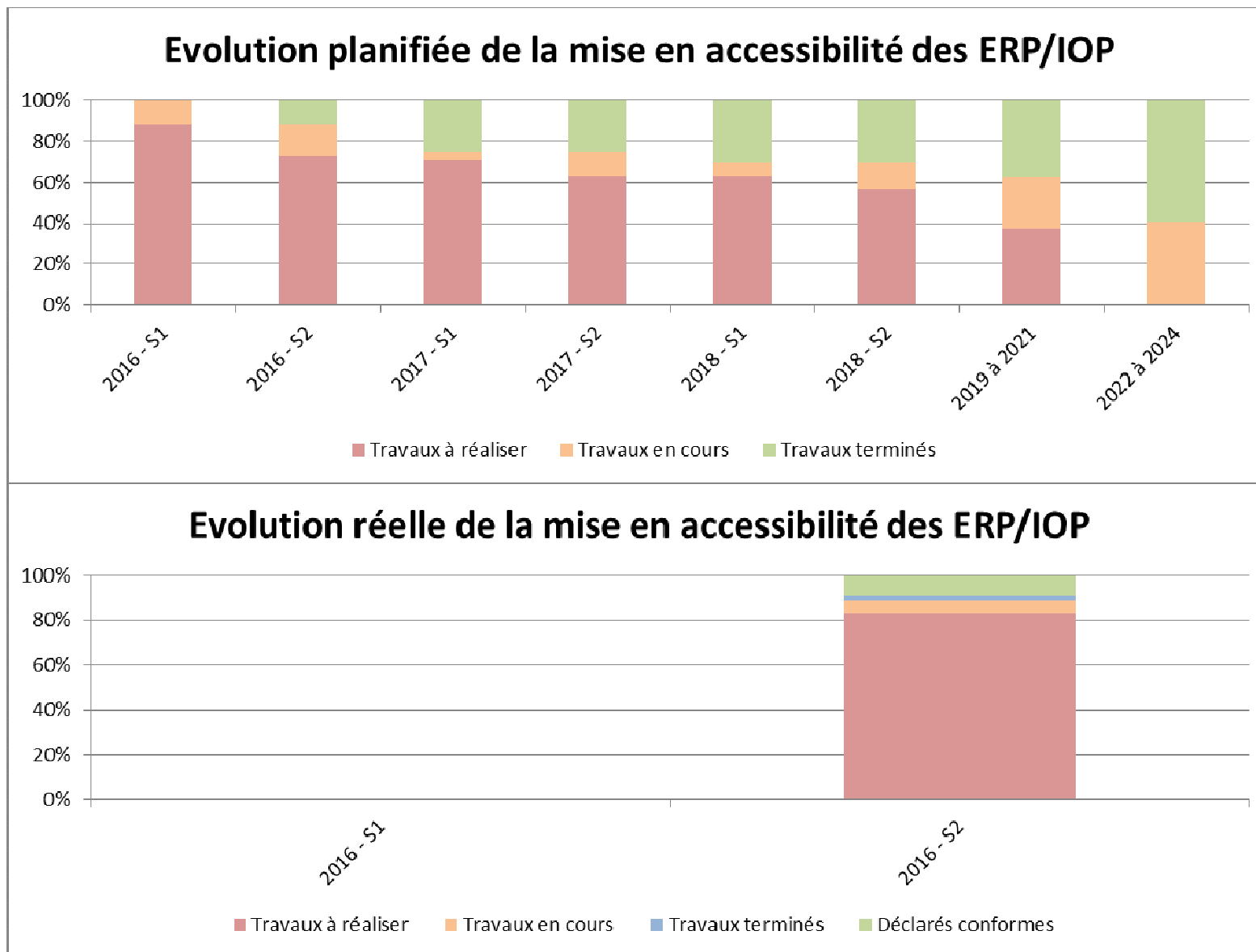
**Travaux réalisés en maîtrise d’œuvre interne  
avec entreprises Accord-cadre**

| <b>INSCRITS ADAP<br/>2016</b>  | <b>ETUDES REALISES</b>   | <b>TRAVAUX REALISES</b>                                       | <b>RECEPTION</b>                                   | <b>TRAVAUX<br/>REPROGRAMMES<br/>EN 2017</b> |
|--------------------------------|--|---|--|---|
| 12 WC PUBLICS<br>22 AUTRES ERP | 16 DOSSIERS<br>INSTRUITS<br>6 DEROGATIONS EN<br>COURS<br>12 WC EN ATTENTE<br>DE DECISION | 14 OPERATIONS DE<br>TRAVAUX pour un<br>montant de 120<br>776€ | EN ATTENTE DE 7<br>ATTESTATIONS<br>D’ACCESSIBILITE | 12 SITES pour un<br>montant de 113<br>028€  |

## Etat d'avancement fin 2016 de l'accessibilité des ERP Vdn/IOP sur la durée globale de l'ADAP 2016-2024



## Etat d'avancement de l'accessibilité des ERP VDN/IOP



DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 11/12/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 24/12/2018

**Délibération n° D-2018-494**

**Modification du patrimoine de l'Agenda d'Accessibilité  
Programmée**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

**Secrétaire de séance :** Yvonne VACKER

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE,  
Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN,  
Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

**Excusés :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Modification du patrimoine de l'Agenda  
d'Accessibilité Programmée**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la délibération D-2015-283 du 14 septembre 2015 portant approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2015 approuvant le dossier ADAP n°079 191 15 Y 0069 ;

L'évolution du patrimoine et des compétences de la Ville nécessite de mettre à jour la liste du patrimoine qui sera transmise au Préfet avec le bilan à mi-parcours, courant 2019.

Les modifications sont les suivantes :

- Transfert des équipements sportifs « Complexe de la Venise Verte » à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) :

- stade René Gaillard – vestiaires et tribunes ;
- centre de formation des Chamois ;
- salle de sport de la Venise verte ;
- patinoire.

- Fermeture d'équipements :

- WC publics du Jardin des Plantes ;

- Autres équipements dont les activités seront transférées vers d'autres sites :

- maison de quartier Centre-ville, rue de Limoges - déplacée place du Port ;
- maison de quartier Saint Liguairé – activités déplacées.

D'autres équipements sont susceptibles d'être transférés et feront l'objet d'une prochaine délibération, le cas échéant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la liste des équipements cités, ci-avant, modifiant le patrimoine déclaré en 2015, validé par arrêté préfectoral du 7 décembre 2015 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document y afférent.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 39 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 6  |

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

## BILAN MI-PARCOURS - ELEMENT DE SYNTHESE

|   | CAT 1 | CAT 2 | CAT 3 | CAT 4 | CAT 5 | IOP | TOTAL |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-----|-------|
| Total des ERP/IOP du patrimoine inscrits dans l'Ad'Ap | 9     | 10    | 23    | 22    | 132   | 23  | 219   |
| Total ERP/ IOP prévus jusqu'à mi-parcours             | 3     | 8     | 16    | 11    | 75    | 17  | 130   |
| ERP/IOP démarrés/en cours                             | 2     | 6     | 11    | 12    | 47    | 7   | 85    |
| ERP/IOP achevés ( attestation délivrée )              | 0     | 1     | 5     | 1     | 24    | 5   | 36    |